



MAIRIE DE NANTERRE
Direction de la Vie Citoyenne

DEC.2022.-169

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 23 NOV. 2022

Et après Publication le 25 NOV. 2022

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations familiales pour des travaux d'aménagement des locaux affectés au Centre Social et Culturel Hissez haut

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant la volonté de la Ville de trouver une solution pérenne pour le Centre Social et Culturel Hissez Haut suite à l'incendie ayant dévasté l'ensemble de ses locaux le 13 juillet 2022

Considérant qu'il convient de poursuivre le travail de partenariat avec cet acteur de la Ville et rechercher des financements extérieurs pour réhabiliter les locaux du centre Social,

DECIDE

Article 1 : Sollicite la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 334,50€ correspondant à 25% du montant estimé pour l'aménagement des locaux municipaux affectés au centre Social Hissez Haut

Article 2 : Autorise Madame la Trésorière Principale à encaisser ladite subvention.

Nanterre, le 23 NOV. 2022

Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY

